

## Environnement

### RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

#### *Reprendre le contrôle de nos emplois – Reprendre le contrôle de notre environnement*

##### Qu'est-ce que la responsabilité élargie des producteurs?

La responsabilité élargie des producteurs, ou son acronyme REP, est le principe voulant que les producteurs soient responsables des effets sur l'environnement causés par leurs produits, tout au long du cycle de vie de ces derniers. Cette responsabilité « du berceau au berceau » comprend l'impact environnemental en amont inhérent à la sélection des matières servant à la fabrication des produits, les impacts engendrés au cours du processus de production lui-même et les impacts en aval générés durant l'utilisation et l'élimination des produits.

L'accent est mis sur les producteurs parce que, dans la plupart des cas, ce sont eux qui sont le plus en mesure de réduire les répercussions environnementales causées par leurs produits. Les producteurs sont les mieux placés, en effet, pour concevoir des produits qui réduiront au minimum les impacts environnementaux en amont (« production propre ») et pour assurer la gestion écologiquement rationnelle de leurs produits à la fin de leur cycle de vie (« reprendre un produit »).

La responsabilité environnementale est liée à la responsabilité sociale des producteurs selon laquelle ils sont tenus d'assurer la sûreté de leurs employé(e)s dans tous les lieux de travail et durant toute la durée du cycle de vie de leurs produits. On peut obliger les producteurs à se procurer leurs matières premières auprès de sociétés responsables et à faire en sorte que leurs fournisseurs maintiennent un niveau élevé de performance environnementale et de sécurité pour leurs travailleur(euse)s.

- La REP oblige un producteur à reprendre un produit à la fin de sa vie utile, soit directement ou par l'intermédiaire d'une tierce partie.
- La REP encourage les entreprises à concevoir des produits non toxiques le plus réutilisables et recyclables possible. La REP réduirait la production d'articles jetables, à usage unique.
- Elle encourage les producteurs à « boucler la boucle », en réutilisant les pièces et les matériaux de recyclage entrant dans la fabrication des nouveaux produits.
- Cela crée un marché pour les matériaux réutilisables et recyclables.

##### Pourquoi la REP est-elle nécessaire pour l'industrie automobile?

- Grâce à la REP, on peut entretenir l'espoir d'un avenir durable sur le plan environnemental pour nos enfants.
- La REP permettra de conserver les matières premières et l'énergie.
- La REP réduira ou éliminera les résidus de déchetage de carcasses de véhicules automobiles provenant des automobiles mises en charpie dans nos sites d'enfouissement.

Le potentiel pour la création de nouveaux emplois est prodigieux. L'industrie des véhicules motorisés est l'un des meilleurs exemples illustrant la création d'emplois grâce à la REP.

La loi sur la REP peut créer des emplois au Canada. Les emplois des TCA qui sont perdus pour des raisons économiques ou des changements de technologie pourraient être remplacés par des emplois visant le démontage d'automobiles. Les usines de démontage pourraient être construites à côté des usines d'assemblage.

#### **Environnement Canada dit :**

« Un programme de REP bien conçu peut constituer une force agissante dans la prévention de la pollution et l'évitement des déchets, à l'intérieur de nombreux secteurs de l'économie. » Parmi les autres avantages, mentionnons :

- réduction du nombre de décharges et d'incinérateurs et de leurs impacts sur l'environnement;
- réduction du fardeau des municipalités à l'égard des exigences physiques et financières entourant la gestion des déchets;
- promotion du recyclage et de la réutilisation des produits ou de leurs pièces;
- facilitation et accélération du désassemblage des produits en vue de leur recyclage ou de leur réutilisation;
- réduction ou élimination des substances chimiques potentiellement dangereuses entrant dans la composition des produits;
- promotion d'une production et de produits plus propres;
- promotion d'une utilisation plus efficace des ressources naturelles;
- amélioration des relations entre les collectivités et les entreprises;
- promotion d'une fabrication plus efficace et concurrentielle;
- promotion d'une gestion plus intégrée de l'environnement, en mettant l'accent sur le cycle de vie des produits;
- amélioration de la gestion des matières.

#### **Vous aimeriez en apprendre davantage?**

**Allez voir les sites et les articles suivants :**

[www.ec.gc.ca/epr/en/index.cfm](http://www.ec.gc.ca/epr/en/index.cfm)

[www.glu.org](http://www.glu.org)

[www.oen.ca/caucuses/labour/shtml](http://www.oen.ca/caucuses/labour/shtml)

[www.grrn.org/resources/producerresponsibility.html](http://www.grrn.org/resources/producerresponsibility.html)

[www.uneptie.org](http://www.uneptie.org)

[www.environmentaldefense.org](http://www.environmentaldefense.org)

[www.anped.org](http://www.anped.org) (en anglais seulement)

lh:sepb343